

G.A. AMAUDRUZ

Ch. des Aubépines 9

Tél. 37 72 10 (matin 8-9h.)

LAUSANNE

Lausanne, le 12 juin 1982

Madame Maximienne Portaz
Maison de retraite
F-69380 Alix par Lozanne

Savithri

Chère Camarade,

Pris par la publication du n° 245, j'en viens maintenant à la correspondance.

En mains vos lettres des 19 et 22.6.82. Heureux d'apprendre que vous êtes l'une des moins handicapées de la maison... Pour le réchaud, prenez-le plutôt électrique, c'est moins dangereux en cas de malaise.

Vos considérations historiques sur la question juive sont du plus haut intérêt. Cependant, la législation suisse, bien que plus large que les autres, ne m'en permettrait pas la publication. En effet, selon la jurisprudence dans le procès du Dr Mather, tout Juif est fondé à porter plainte en raison de propos injurieux ou diffamatoires visant l'ensemble des Juifs. Or, s'agissant d'eux, tout ce qui est défavorable est immédiatement "injurieux" ou "diffamatoire". On ne peut donc en parler qu'en limitant les formulations à une partie seulement du peuple juif, en parlant par exemple des responsables juifs du type de Begin, etc. Autrement dit, il faut des précautions grammaticales à chaque phrase.

L'audience du 12.5. dans le procès Faurisson a été ajournée en raison de la maladie d'une juge. J'attends des nouvelles.

Christophersen vit en exil. Je peux transmettre les lettres. Pour Faurisson aucun inconvénient - c'est même mieux - de lui envoyer directement votre lettre. Son adresse : 10, rue de Normandie, F-Vichy (Allier).

Clementi faisait partie de cette aile catholique intégriste, très au courant de la question juive. De plus, parmi les intégristes, il était l'un de ceux (il en existe !) qui osent pousser leurs conclusions jusqu'à la défense de la race. Sur les mêmes positions, nous avions aussi Raymond de Witte, mort l'an dernier.

Cordialement